

L'UCR FO condamne

l'accord sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC

3,4 milliards d'euros

ponctionnés sur les retraités !

Cet accord scélérat est un tour de vis supplémentaire infligé au pouvoir d'achat des retraités et leurs ayants droit

LES RETRAITÉS DE L'UCR-FO DISENT NON À CET ACCORD

parce que :

- Il institue une sous-indexation des retraites complémentaires y compris des pensions de réversion versées aux veuves et veufs, de 1 point par rapport à l'inflation en 2016, 2017 et 2018.

Cela signifie un blocage effectif des retraites et des pensions de réversion pendant 3 années supplémentaires.

- Il reporte la date d'indexation annuelle du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, ce qui entraînera un gel des retraites complémentaires durant sept mois supplémentaires.

Sur les 6,1 milliards d'euros d'économies attendues d'ici 2020, plus de la moitié, seront prélevés directement dans le porte-monnaie des retraités !

- Pour inciter les salariés à reporter l'âge de la retraite, il met en place un «malus temporaire» de 10% pendant trois ans dans la limite de 67 ans sur les retraites Arrco et Agirc pour tous les retraités nés à partir de 1957. Ceux assujettis au taux réduit de CSG se verront appliquer un abattement de 5 % «seulement» !

Seule échappatoire à cet abattement : décaler son départ à la retraite d'un an !

CET ABATTEMENT EST INACCEPTABLE !

47% de salariés finissent leur carrière au chômage.

Les femmes, dont la retraite s'avère inférieure de 20% à 30% à celle des hommes, seront durement pénalisées.

Les salariés à carrières longues, les titulaires d'un compte pénibilité, les invalides seront aussi automatiquement touchés.

NON À LA BAISSÉ PROGRAMMÉE DU NIVEAU
DES RETRAITES COMPLÉMENTAIRES POUR TOUS
ET À LA REMISE EN CAUSE DES DROITS DES RETRAITÉS

La retraite complémentaire
ARRCO et AGIRC est un droit

OUI au droit à la retraite
complémentaire à 100 %
pour tous !

FO
LA FORCE SYNDICALE